

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER DÉMATÉRIALISÉ PTP (Projet de Transition Professionnelle)

* **Attention** : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

CDI / CDD / INTERMITTENT / INTÉRIMAIRE :

ÉTAPE 1 :

Début de formation :

Entre :	le 01 et le 31	le 01 et le 28	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31
	JANV. 2021	FÉV. 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUILL. 2021	AOÛT 2021	SEPT. 2021	OCT. 2021	NOV. 2021	DÉC. 2021

ÉTAPE 2 :

Date limite de création du dossier : 5 mois jour pour jour avant le début de formation

Entre :	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 31	le 01 et le 28	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31	le 01 et le 30	le 01 et le 31
	AOÛT 2020	SEPT. 2020	OCT. 2020	NOV. 2020	DÉC. 2020	JANV. 2021	FÉV. 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUILL. 2021

ATTENTION : le jour de début de la formation détermine la date limite de la création de votre dossier
 Ex : votre formation débute le **19** avril 2021 → date limite de création de votre dossier = **19** novembre 2020

ÉTAPE 3 :

Finalisation du dossier :

Date limite	25 SEPT 2020	23 OCT. 2020	20 NOV. 2020	24 DÉC. 2020	22 JANV. 2021	26 FÉV. 2021	26 MARS 2021	23 AVRIL 2021	28 MAI 2021	28 MAI 2021	30 JUILL 2021	27 AOÛT 2021
--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------

ATTENTION : un dossier non finalisé (étapes 2 et 3 non finalisées) ne pourra pas être traité pour la Commission.
 Dossier finalisé = dossier complet (2 à 3 volets – bénéficiaire, organisme, employeur – en fonction de votre situation) et transmis depuis votre espace personnel à Transitions Pro avant la date limite renseignée ci-dessus.

ÉTAPE 4 :

Commission Paritaire d'Instruction :

Mois :	NOV. 2020	DÉC. 2020	JANV. 2021	FÉV. 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUIN 2021	JUILL. 2021	JUILL. 2021	SEPT. 2021	OCT. 2021
--------	--------------	--------------	---------------	--------------	--------------	---------------	-------------	--------------	----------------	----------------	---------------	--------------

Exemple : ma formation débute le 19 avril 2021. J'ai jusqu'au 19 novembre 2020 inclus pour débiter la **création** en ligne de mon dossier dématérialisé. J'ai jusqu'au 24 décembre 2020 pour **finaliser** mon dossier. Mon dossier sera traité pour la Commission de février 2021.



Prévoyez un délai suffisant pour ces démarches.